



## MARSEILLE renforce la médiation en été

*En mai 2010, la Ville de Marseille a décidé de renforcer le dispositif de médiation sociale en période estivale sur le littoral du 7<sup>e</sup> arrondissement par la mise en place de nouveaux agents.*

l'été dernier, de l'Estaque à Sormiou, dans le cadre du dispositif littoral, quarante-neuf agents de médiation ont été déployés. L'effort de la municipalité a été plus particulièrement axé sur le littoral du 7<sup>e</sup> arrondissement où cinq équipes de deux médiateurs accompagnés de deux coordonnateurs interviennent dans les quartiers de Malmousque, Fausse Monnaie, Vallon des Auffes et Catalans. Ils ont assuré,

7 jours sur 7, une présence dissuasive ainsi que sur l'arrière du littoral en intégrant les commerces avoisinants.

### Un dispositif actif sept jours sur sept de début juin à fin août

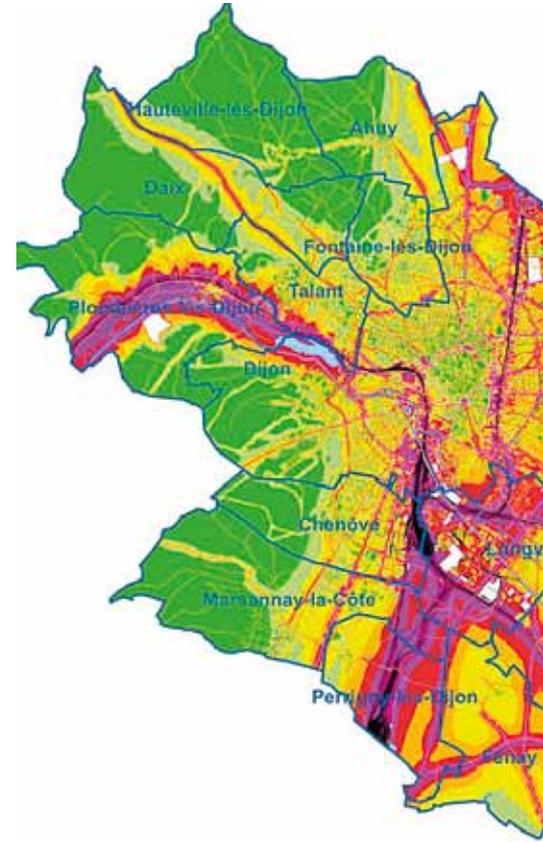
Les missions de ces agents consistaient à assurer la prévention et la sécurisation des risques liés à l'environnement, à éviter les dégradations sur les aires de stationnement et d'accès au littoral, à informer le public et les riverains, à veiller à la tranquillité publique, à lutter contre les incivilités.

Il a été constaté que l'action des médiateurs permet d'éviter le repli et l'enfermement de certaines populations qui subissent des nuisances au quotidien.

Ces agents de médiation sont employés et formés par l'association de médiation et de prévention sociale (AMS), après recrutement auprès du Pôle Emploi.

L'AMS est fortement soutenue par la Ville de Marseille dans le cadre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). Créé en 2002, le CLSPD a comme objectif essentiel de répondre aux préoccupations des Marseillais en matière de prévention de la délinquance et de sécurité sur l'espace public.

La police municipale renforce le dispositif en partenariat avec l'AMS et la police nationale. Elle accomplit des vacations quotidiennes toute la semaine et les jours fériés. Par ailleurs, elle assure seule la sécurisation du Frioul en vacation d'après-midi depuis le 1<sup>er</sup> mai jusqu'au 3 septembre. ■



## BILAN Cartes de bruit

*20 % des communes concernées par l'échéance du 30 juin 2007 n'ont pas encore élaboré leurs cartes.*

À ce jour, les cartes dont la réalisation incombe à l'État sont toutes achevées. S'agissant des cartes d'agglomérations, 1317 communes étaient concernées par l'échéance du 30 juin 2007. 280 communes ont arrêté ou publié leurs cartes (21 %). Les cartes de 774 communes (59 %) sont en cours d'élaboration. 265 communes (20 %), généralement

